

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 28/2013

Réaménagement provisoire de la déchetterie actuelle du chemin du Stand

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- ses membres, Ornella Morier, Philippe Muggli, Henri Pisani et Patrick Oppliger

s'est réunie le mercredi 24 avril 2013 en présence de Monsieur Edgar Schiesser Syndic, accompagné de la conseillère municipale, Madame Christine Canu et des conseillers municipaux, Messieurs Luigi Mancini, Daniel Crot et Denis Favre afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le 6 mai 2013 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Préambule

Notre déchetterie a donné satisfaction depuis sa mise en place en 1996. Avec l'introduction de la taxe au sac, cette place de tri doit être réaménagée afin de faciliter son accès et son utilisation par les habitants de notre village ainsi que pour les différents prestataires chargés de l'évacuation des déchets.

Analyse

La municipalité nous a rappelé leur volonté d'ouvrir une nouvelle déchetterie en collaboration avec la commune de Lausanne à l'horizon 2016. Les aménagements doivent par conséquent tenir compte du caractère provisoire de la déchetterie actuelle. La municipalité nous a également informés que nombre d'éléments pourront être repris par la nouvelle déchetterie.

Sans vouloir empiéter sur la commission technique, quelques éléments sont analysés:

- Le portail électrique, poste le plus élevé de ce préavis, sera coulissant afin d'optimiser la place à disposition et son maniement. Comme indiqué dans le préavis, il devrait pouvoir être réutilisé par la future déchetterie. Souhaitons que l'entretien que nécessite ce genre d'installation ne soit pas négligé.
- Victime des intempéries et des dépôts sauvages des branches, la palissade en bois doit être réparée. Espérons que les matériaux de construction de la future déchetterie soient mieux choisis !

L'introduction de la taxe au sac étant récente, la municipalité n'a pas encore d'estimations pertinentes sur les recettes.

Notons enfin que l'investissement n'est pas porté au budget, il sera financé par la taxe au sac et la taxe forfaitaire par habitant et figurera au chapitre 450 « Ordures ménagères et déchets ».

Conclusion

Fondé sur ce qui précède et malgré les coûts annoncés, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 28/2013 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 28/2013 adopté en séance du 23 mai 2013
- ouï le rapport de la Commission technique,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le préavis municipal tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité de crédit de **CHF 100'000.--** représentant le montant total des travaux ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles.
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans

Romanel-sur-Lausanne, le 6 mai 2013

Le rapporteur:



Patrick Oppliger

Les autres membres :



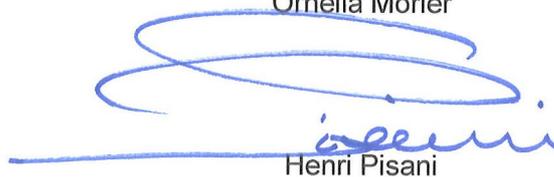
Daniel Dupasquier



Philippe Muggli



Ornella Morier



Henri Pisani